

Qu'est-ce que le Répertoire d'Identification des Entreprises et des Etablissements (RIDET)

Le répertoire RIDET a été fondé par l'arrêté n° du 83-661/CG du 20 décembre 1983 portant création d'un système d'identification et d'un répertoire des entreprises et des établissements.

La finalité du répertoire RIDET est double :

- Administrative : ce système d'identification assure en effet la couverture exhaustive du champ des entreprises et de leurs établissements ainsi que le suivi des principaux événements affectant leur état civil (création, modification, cessation d'activité...). Il permet l'identification précise et stricte des unités couvertes. De plus, il attribue un numéro unique obligatoire pour les relations avec les administrations et utilisable par tous les organismes intéressés.
- Statistique : à l'occasion de la création ou de la déclaration modificative (changement d'adresse, de nom,...), il est procédé à la collecte et à la codification de renseignements économiques.

Les "établissements" et le numéro RIDET

L'établissement est une unité localisée géographiquement, individualisée mais dépendant juridiquement d'une entreprise. Il est identifié par une adresse de localisation distincte.

Chaque établissement reçoit un numéro RIDET, comportant dix chiffres, composé du numéro RID de l'entreprise dont il dépend et d'un complément sur trois chiffres permettant de distinguer chaque établissement : '001' puis '002' ...

Les informations d'identification

Sont inscrites au répertoire, pour chaque "entreprise":

- le numéro RID ;
- pour les personnes physiques : nom, prénom, date*, lieu de naissance* et adresse du principal établissement ;
- pour les personnes morales : raison sociale ou dénomination, sigle, forme juridique et adresse du siège.

Sont inscrits au répertoire, pour chaque "établissement":

- le numéro RIDET ;
- le nom commercial ;
- l'adresse de l'établissement.

** les dates et lieu de naissance ne sont pas diffusables*



Les renseignements économiques et le code APE

Sont également portés au répertoire, pour chaque "entreprise" et chacun de ses "établissements" :

- les activités économiques : activité principale exercée (APE) et activités secondaires (pour les établissements uniquement) ;
- les effectifs salariés ;

L'ISEE analyse les activités principales déclarées et leur attribue un code constitué de 4 chiffres et une lettre d'après la nomenclature d'activités en vigueur (NAF rév.2) qui comporte 700 "sous-classes" détaillées.

Le code correspondant à l'activité principale d'une entreprise ou d'un établissement est appelé "code APE".

Si l'entreprise ne comprend qu'un établissement, les deux codes sont identiques. Si celle-ci comporte plusieurs établissements aux activités distinctes, le code APE de l'entreprise reflètera le secteur d'activité ayant la plus forte valeur ajoutée.

Des administrations ou des organismes peuvent utiliser la NAF pour déterminer le champ d'application d'un texte réglementaire ou d'un contrat, en fonction de règles ou de besoins qui leur sont propres. L'utilisation qu'ils pourraient faire dans ce cadre du code APE est de leur responsabilité. Le code APE attribué par l'ISEE ne peut constituer qu'un élément d'appréciation d'une réglementation ou d'un contrat.

Les "entreprises" et le numéro RID

Une "entreprise", au sens du RIDET, est une unité juridiquement autonome, organisée pour produire des biens ou des services.

Est inscrite dans le répertoire, toute personne physique ou morale exerçant de manière indépendante une profession non salariée (arrêté du 83-661/CG du 20 décembre 1983).

De plus, chaque administration ou service public est immatriculé et géré dans les mêmes conditions que les personnes morales (arrêté n° 85-639-450/cm du 23 août 1985)

On distingue deux principaux types d'entreprises :

- la personne physique : entreprise individuelle qui ne possède pas de personnalité juridique distincte de celle de la personne physique de son exploitant ;
- la personne morale : entreprise sociétaire (société anonyme, société à responsabilité limitée, société civile immobilière ...), groupement d'intérêt économique, association et, par assimilation, administration ou service public.

Le numéro d'identité attribué à chaque "entreprise" inscrite est un numéro d'ordre composé de sept chiffres appelé numéro RID.

